

Sur le sens du « néo-libéralisme »

Texte pour le séminaire de PHILÉPOL

Des éléments sont repris à S.Audier :

- *Le Colloque Walter Lippmann* (Editions du Bord de l'eau, 2012)

- *L'Invention du néolibéralisme* (Editions du Bord de l'eau, 2022)

Une première façon d'historiciser et de conceptualiser le néolibéralisme est de l'employer tantôt avec cette typographie, tantôt avec un tiret – car c'est bien sous cette forme que le « néo-libéralisme » a fait son apparition, d'abord au XIXe siècle fugacement et confusément, ensuite et surtout dans les années 1920-1930. Littéralement, « néo-libéralisme » ou néolibéralisme, c'est un libéralisme nouveau ou renouvelé – comme le « néo-impersonnisme » par rapport à l'impersonnisme. Reste que c'est le sens de ce « nouveau » qui pose évidemment question¹. En tout cas, cette historicisation nous oblige déjà à préciser un point : si depuis quelques décennies, le mot « néolibéralisme » est unanimement maudit, cela n'a pas toujours été le cas ; mieux, à l'origine ce ne furent pas ses adversaires mais ses partisans qui l'employèrent pour signifier une position originale et novatrice dans le débat socio-économique, politique et académique. En vérité, le sens négatif du mot néolibéralisme s'impose seulement à partir des années 1970, suivant plusieurs étapes qu'il peut être utile d'esquisser. La première percée de cette connotation franchement négative advient après le coup d'Etat chilien d'Augusto Pinochet en 1973, dans le sillage duquel se mettent progressivement en place des politiques socio-économiques visant à privilégier les mécanismes de marché et les logiques de privatisation généralisées. Inspirée par les économistes de l'Ecole de Chicago – les fameux *Chicago boys* – et notamment par le plus célèbre d'entre eux, Milton Friedman, cette révolution ou contre-révolution politique, sociale et économique apparaîtra rétrospectivement comme la première expérience politique « néolibérale », avant l'arrivée au pouvoir en Grande-Bretagne de Margaret Thatcher (1979) et aux Etats-Unis de Ronald Reagan (1981), suivis de beaucoup d'autres. Ce regard n'est d'ailleurs pas seulement, rétrospectif : notamment en Amérique latine et aux Etats-Unis, on commence dès les années 1970-1980 à parler de politique économique néolibérale, même si les mots de « conservatisme » ou de « néo-conservatisme », mais aussi de « libéralisme classique » ou de « libertarisme » sont souvent davantage mobilisés. Les économistes de l'Ecole de Chicago, qui pourtant n'assument pas cette étiquette, ne sont pas les seuls alors à être perçus comme des néolibéraux ; c'est aussi le cas, en particulier, de l'Ecole autrichienne dont Friedrich von Hayek est alors la plus célèbre figure, ou encore de l'Ecole de Virginie de James Buchanan et de Gordon Tullock, des travaux de Gary Becker sur le « capital humain », etc. – même si aucun d'eux, on devrait le souligner, ne s'autodésigne comme « néolibéral ».

Toutefois, le mot néolibéralisme n'est pas alors déjà unilatéralement négatif : il peut arriver encore – cela ne durera pas – à certains des partisans de la politique chilienne, ou plus tard du tournant libéral de Reagan et de Thatcher, de parler de néolibéralisme, cette fois dans un sens positivement connoté : retour à l'économie de marché, à l'initiative entrepreneuriale, à

¹ Taylor C. Boas et Jordan Gans-Morse, « Neoliberalism : from new liberal philosophy to anti-liberal slogan », *Studies in Comparative International Development*, 44(2), 2009, p. 137-161 ; Oliver Marc Hartwich, « Neoliberalism: The Genesis of a Political Swearword », St Leonards, *CIS Occasional Papers*, 114, juillet 2009.

la responsabilisation individuelle, aux vertus de la propriété privée, etc. Aussi, quand Michel Foucault prononce son célèbre cours sur le néolibéralisme au Collège de France, en 1979, sous le titre *Naissance de la biopolitique*, le terme n'est pas encore uniquement péjoratif, très loin s'en faut. Il est même devenu à la mode en France, peu de temps auparavant, suite à l'offensive idéologique et à la vulgarisation d'économistes et de journalistes inspirés par l'École de Chicago, l'École autrichienne et l'École de Virginie – les « Nouveau économistes » envahissent alors les rubriques Economie des magazines et les librairies, pour contrer la probable victoire de l'Union de la gauche aux élections législatives². Et pour eux, néolibéralisme doit s'entendre comme l'expression d'un « nouveau libéralisme », c'est-à-dire d'un libéralisme refondé scientifiquement, qui s'inspire des percées méthodologiques jugées avant-gardistes des campus américains. Le choix par les néolibéraux français de leur autodésignation procède aussi d'un contexte idéologique très spécifique de la fin des années 1970 : concurrence avec la « nouvelle gauche », convergence avec les « Nouveaux philosophes » antitotalitaires, et même reprise, de l'aveu même d'une de ses figures, de la formule de la « nouvelle cuisine »³. L'important est de montrer que le libéralisme bien compris n'a rien à voir avec un libéralisme suranné : en cette période fortement marquée par des modes scientistes et avant-gardistes, c'est sous le signe du « nouveau » que le libéralisme doit s'imposer – donc comme néolibéralisme. Si donc les néolibéraux prônent un retrait massif des Etats de la vie économique et sociale, s'ils défendent l'extension des mécanismes de marché et des logiques de maximisation de l'intérêt personnel, ou encore s'ils font l'éloge de la propriété privée, ce ne serait donc pas en raison d'un archaïsme idéologique mais, bien au contraire, en vertu d'un modernisme scientifique corrélé au choix d'une utopie mobilisatrice – celle du « libre marché ». Ce serait cela, le « néolibéralisme » - une rénovation sans précédent des programmes et des visions du monde. Notons que le promoteur de cette appellation en France, le journaliste Henri Lepage, n'a pas alors connaissance de l'existence d'un courant « néo-libéral » français et allemand bien antérieur, fondé dans les années 1930-1940. Au-delà des frontières françaises, l'acception allemande perdure certes jusque dans les années 1970, y compris en Amérique latine, quoique parcimonieusement. Car quand « *neoliberalism* » s'impose provisoirement parmi ses partisans dans le monde anglophone, c'est plutôt en vue de désigner, comme avec les « nouveaux économistes » français, un libéralisme rénové, avant-gardiste sur le plan scientifique, qui affronte les défis de la « Nouvelle gauche » – celle assimilée au mouvement des années 1960, à l'École de Francfort dans la version de Marcuse, au marxisme rénové d'Althusser, etc. – et qui est refondé sur des bases théoriques affichées comme novatrices. La « *New Right* », parfois assimilée au « *neoliberalism* » est également un concept ambigu, entre conservatisme et « libertarisme » ou « *libertarianism* » virulemment anti-étatiste. En tout cas, une chose semble sûre : tandis que dans les années 1930, les défenseurs du « néo-libéralisme » avaient en tête de convaincre sur le terrain du « néo-socialisme » et du « néo-capitalisme » – c'est-à-dire de nouvelles orientations réellement ou prétendument capables d'intégrer la modernisation tayloriste-fordienne, mais aussi les demandes sociales de protection ou d'intégration des masses –, les apologistes du « néolibéralisme » des années 1970 opèrent dans un contexte socio-économique et idéologique radicalement différent, où c'est désormais le dit « consensus social-démocrate » qui est en crise, en tout cas perçu comme tel.

Cependant, cette mode positive n'a qu'un temps : d'abord parce que ses adversaires retournent vite le mot en épouvantail des politiques de privatisation et de dérégulation, en les associant précisément à la dictature criminelle de Pinochet ; ensuite, parce que l'évolution du

² Michel Foucault, *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France. 1978-1979*, Paris, Seuil-Gallimard, 2004. Sur ce contexte, Serge Audier, *Penser le "néo-libéralisme". Le Moment néolibéral, Foucault et la crise du socialisme*, Lormont, Editions du Bord de l'eau, 2015.

³ Voir Kevin Brookes, « *Ce n'est pas arrivé ici* ». *Sociologie politique de la réception du néo-libéralisme dans le système politique français depuis les années 1970*, thèse, Université Grenoble Alpes, 2018.

contexte va vite rendre intenable l'attribution de cette étiquette dans son sens positif. En premier lieu, les expériences politiques de Reagan et Thatcher, et notamment les épreuves de force qu'elles engagent avec les syndicats, suscitent très vite des résistances, d'autant qu'il apparaît rapidement qu'elles sont en train de marquer une nouvelle étape, peut-être irréversible, dans l'histoire mondiale. Pour autant, elles sont alors moins qualifiées de « néolibérales » que de conservatrices ou ultralibérales. Ensuite et surtout, dans les années 1990, on assiste à une nouvelle phase dans l'usage péjoratif du mot néolibéralisme : avec la chute du Mur de Berlin et la mise en place des structures économiques et juridiques de la mondialisation libérale, une contre-offensive politique et idéologique se dessine, qui identifie le néolibéralisme comme l'adversaire à combattre. Alors que les grandes organisations internationales, comme le FMI, imposent des « réformes » dites d'« ajustement structurel » socialement douloureuses, les organisations altermondialistes, notamment sous l'influence du mouvement zapatiste, élaborent une nouvelle analyse de la globalisation capitaliste combinée à une stratégie inédite d'opposition, qui désigne les politiques en faveur du libre-échange, des privatisations et de la destruction du Welfare State comme étant des politiques néolibérales⁴. Durant cette période, sont visés aussi sous le label de néolibéralisme les courants de pensée qui gagent en hégémonie académique, en influence politique et en visibilité médiatique – ce sont d'ailleurs en grande partie les mêmes que ceux déjà dénoncés dans les années 1970, l'École de Chicago en tête. A cet égard, on constate donc une certaine stabilisation du sens du mot néolibéralisme, assimilé à un fondamentalisme de marché, dans la théorie et la pratique.

C'est à partir des années 2000 que, sans changer radicalement, le mot néolibéralisme commence à connaître une inflexion, tant pour ce qui est de son contenu que de sa généalogie. Deux dates clés méritent ici d'être rappelées : tout d'abord, le débat autour du Traité constitutionnel européen de 2005 ; ensuite, la publication des cours de Foucault au Collège de France, déjà évoqués : presque inconnus près d'un an plus tôt, ils connaîtront un gigantesque succès mondial, jamais démenti depuis. Ce télescopage contingent de dates aura contribué, sur le moyen terme, à une reconfiguration du sens commun – qu'il soit académique ou militant – autour du mot néolibéralisme. Tout d'abord, le Traité constitutionnel européen (TCE) a été sous le feu de ses opposants, qui l'ont accusé de constitutionnaliser ou de « graver dans le marbre » les règles de la concurrence « libre et non faussée ». Aux partisans du Traité qui ont objecté que cette logique concurrentielle de l'Union européenne était déjà celle du Traité de Rome mettant en place le Marché commun, leurs adversaires ont répondu que là était précisément le problème – la construction européenne n'était-elle pas un projet d'essence néolibérale – plus précisément ordo-libérale, c'est-à-dire la version allemande du « néo-libéralisme » originaire – visant d'emblée à constitutionnaliser les règles de la concurrence ? Et puisque les négociations autour du TCE avaient conduit à inscrire, sous forme de compromis, la mention que l'Union européenne avait pour épine dorsale une « économie sociale de marché » : n'était-il pas clair que l'Europe avait décidément pour matrice économique et doctrinale le néolibéralisme au sens très précis de son acception allemande – « économie sociale de marché » ou « ordo-libéralisme » ? En sorte que les origines et la réalité conceptuelle du vrai néolibéralisme ne seraient pas du tout à chercher dans « l'ultra-libéralisme » anglo-saxon – celui-là même défendu par Lepage et les « Nouveaux économistes » des années 1970-1980 –, mais bien plutôt au cœur même du continent européen, et singulièrement dans l'Allemagne ordo-libérale. La publication, peu auparavant, du cours de Foucault semblait donc apporter de l'eau au moulin de cette thèse, d'autant que presque personne ne doutait alors de son hostilité absolue au néolibéralisme, pourtant pas si évidente à y regarder de près. Car en plus d'analyser le néolibéralisme au sens de l'École de Chicago, Foucault s'intéressait aussi au néolibéralisme allemand, que ne goûtaient en revanche pas du tout les « Nouveaux économistes », qui y voyaient la matrice de la social-

⁴ Manfred B. Steger et Ravi .K. Roy, *Neoliberalism. A very Short Introduction*, Oxford, Oxford University Press, 2010.

démocratie allemande renouvelée. Les motifs de cet intérêt de Foucault pour le néolibéralisme allemand étaient multiples, mais il est clair que, dans son souci d'élucider « l'actualité » de cette fin des années 1970, il était particulièrement intéressé par les liens d'estime mutuelle et de collaboration noués entre Helmut Schmidt et Valéry Giscard d'Estaing, de surcroît dans un contexte où la construction européenne connaissait des avancées – élection du Parlement européen au suffrage universel, etc. – et où le Premier ministre de Giscard, Raymond Barre, mettait en place des mesures libérales. En exhumant dès 1979 le néolibéralisme allemand, et en repérant ses sources dans le « néo-libéralisme » des années 1930 – notamment, on y reviendra, celui du Colloque Walter Lippmann –, Foucault a été célébré par les critiques de la construction européenne comme celui qui aurait salutairement levé un lièvre longtemps inaperçu : le lièvre de l'Europe néolibérale, c'est-à-dire de l'« économie sociale de marché » et de la concurrence « libre et non faussée » dont les origines remonteraient aux années 1930.

Ainsi a-t-on assisté à un déplacement du regard dans les études françaises et mondiales sur le néolibéralisme, dont les précurseurs n'étaient plus Thatcher et Reagan, ni même Milton Friedman, mais les fondateurs intellectuels, réels ou supposés, de la construction européenne. Ce faisant, le néolibéralisme devait être entendu non pas comme « ultra-libéralisme » ou « libéralisme sauvage », mais comme une politique d'imposition par les pouvoirs publics – Etat et/ou Commission européenne – d'un ordre concurrentiel. Cette grille d'analyse semblait d'autant plus féconde qu'il paraissait difficile de déclarer un pays comme la France ultra-libéral, au sens d'un retrait massif de l'Etat et de la redistribution. Compris en revanche comme constructivisme concurrentiel, le néolibéralisme pouvait apparaître comme la matrice d'une transformation des administrations publiques et de l'Etat lui-même – fût-il redistributeur – désignés comme « néolibéraux ». Mieux, la thèse selon laquelle le néolibéralisme est un anti-étatisme s'en trouvait presque renversée : le néolibéralisme était un étatisme – et même, dira-t-on ensuite, un « étatisme autoritaire » –, au sens où l'Etat, transformé selon les logiques de la concurrence, devait lui-même être l'agent d'un devenir concurrentiel de la société, jusque dans le comportement, voire le psychisme, de chaque individu sommé d'être compétitif – la relecture de Foucault sur ces sujets jouant à plein. C'est dans ce contexte que trouvent une nouvelle jeunesse les « *governmental studies* » d'obédience foucauldienne, et que des auteurs comme Wendy Brown imposent une grille d'analyse sur le néolibéralisme comme rationalité gouvernementale des individus « entrepreneurs d'eux-mêmes ».

Certes, la vision antérieure d'un libéralisme comme dérégulation et laisser-faire n'a jamais disparu dans l'opinion publique, et la crise de 2007-2008 a remis un peu partout en scène le concept de néolibéralisme au sens du capitalisme sauvage et spéculatif, fondé sur le dogme de l'autorégulation des marchés. Mais bien vite les politiques d'austérité budgétaire qui s'en sont suivies, notamment en Europe, et l'imposition à certains pays d'une « purge » libérale – baisse des salaires, de l'Etat social, etc. – sont apparus de nouveau comme la marque de la puissance du néolibéralisme au sens allemand du terme. De fait, autant l'influence de l'ordolibéralisme semble faible ou nulle sur les causes de la crise de 2007-2008, autant elle est manifestement importante sur les politiques de rigueur budgétaire largement inspirées par l'Allemagne. Mais justement, à supposer que cette dernière remarque soit correcte, nous devrions peut-être tenter d'éclaircir plus précisément le sens du néolibéralisme. Après tout, ce ne serait pas la première fois qu'une même catégorie recouvre des réalités, des pratiques ou des « rationalités » en partie ou totalement différentes.

La floraison des « néo » face à la crise

On a dit que, dans les années 1970, « néolibéralisme » est promu par les « nouveaux économistes » comme un fondamentalisme de marché à prétention scientifique. Or, quand le

mot néo-libéralisme commence à pénétrer dans les années 1930, particulièrement en France, il prend davantage le sens d'une « révision » du vieux libéralisme. « Néo-libéralisme » est d'ailleurs précédé d'un nombre impressionnant de « néo- », dans un climat de révision généralisé des doctrines – le marxisme au premier chef, comme le notent Charles Gide et Charles Rist en parlant de « néo-marxisme » en réponse à la « crise du marxisme »⁵. Dès le début des années 1920, dans sa synthèse *Les systèmes socialistes*, Hubert Bourgin parle de « néo-guesdisme » pour désigner une fraction des suiveurs de Jules Guesde : ce guesdisme-là, « subissant en lui-même les effets de la décomposition générale du marxisme, en même temps que ceux de l'influence anarchiste et syndicaliste », se transforme de la sorte pour produire « une doctrine dérivée, sensiblement différente du marxisme originaire⁶ » qu'aurait adopté le fondateur de ce courant majeur du socialisme. De même parle-t-il plusieurs fois de « néo-syndicalisme » pour désigner un nouveau syndicalisme – notamment anglais, italien et espagnol – qui s'écarte du « mutualisme ouvrier » et du « progressisme scientifique », et emprunte un chemin depuis les parages du marxisme jusqu'au bord de l'anarchisme⁷. Même dans le champ esthétique, après le néo-romantisme et le néo-impressionnisme⁸, on voit notamment surgir le « néo-plasticisme », théorisé par le peintre pionnier de l'abstraction Piet Mondrian dans une plaquette⁹. Au sein du champ politique, il y a bien sûr, d'abord et avant tout, le néo-socialisme dont la version la plus connue sera celle défendue par Marcel Déat et ses amis, mais qui apparaît sous une forme plus technocratique dès les années 1920. Le mot se répand au cours des années 1930 corrélativement à un autre mot déjà évoqué, celui de « révision », sous l'influence de De Man – et, en Belgique, Paul van Zeeland, chef en 1935 du gouvernement auquel participera de Man, sera associé à un livre anonyme intitulé *Révision de valeurs* et à une mouvance dite « néo-libérale ». En 1933, le philosophe catholique Jean Lacroix, membre majeur de la rédaction de la revue *Esprit*, publie un article sur le socialisme de De Man : il porte le titre « Révision du socialisme »¹⁰ et évoque le dernier livre de De Man, *Le socialisme constructif*¹¹. En 1932, le groupe de jeunes réformateurs planistes au sein de la S.F.I.O. – autour de Georges Lefranc, Claude Lévi-Strauss, Pierre Boivin, et Robert Marjolin, futur membre du Colloque Lippmann – se faisait connaître aussi sous la formule de la « Révolution constructive »¹². Plus tard, quand Rougier, père de l'offensive dite « néo-libérale », défendra ses positions, il reprendra le même vocabulaire en diffusant les concepts de « libéralisme constructif » ou encore de « libéralisme constructeur », et en parlant de « révision du libéralisme ». Le mimétisme sera complet. Encore

⁵ Publiée initialement en 1909, et plusieurs fois rééditée et modifiée, l'*Histoire des doctrines économiques* constituera une référence essentielle pour plusieurs générations de lecteurs. L'usage qui y est fait de l'expression « néo-marxisme » permet d'éclairer la signification diffuse de « néo-libéralisme ». Le terme de « néo-marxisme » prend place dans un long chapitre consacré à Marx : ouvrant un développement intitulé « La crise du marxisme et le néo-marxisme », Gide et Rist soulignent qu'ils n'ont pas besoin de faire une critique du marxisme, puisque précisément « le néo-marxisme s'est chargé de ce soin ». Le « néo-marxisme » désigne en effet un courant qui se situe au cœur de ce que l'on appelle alors la « crise du marxisme ». Et, dans cette catégorie de « néo-marxisme », Gide et Rist distinguent deux orientations : d'un côté, la mouvance « plutôt critique », qui est de tendance « réformiste », et, de l'autre côté, le courant qui veut « revivifier le marxisme » et que l'on peut appeler « syndicaliste ». Le nom qui incarne le mieux le « néo-marxisme réformiste » est alors, selon les auteurs, celui du social-démocrate Edouard Bernstein, tandis que celui qui représente la voie du « néo-marxisme syndicaliste » est Georges Sorel (Ch. Gide et Ch. Rist, *Histoire des doctrines économiques depuis les Physiocrates jusqu'à nos jours*, Paris, Sirey, 1922, p. 563-564).

⁶ Hubert Bourgin, *Les systèmes socialistes*, Paris, Douin, 1923, p. 335.

⁷ *Ibid.*, p. 290.

⁸ Paul Signac, *D'Eugène Delacroix au néo-impressionnisme*, Paris, Editions de la Revue Blanche, 1899.

⁹ Piet Mondrian, *Le néo-plasticisme*, Paris, Éditions de l'Effort moderne, 1920 ; *Id.*, « Le néo-plasticisme. Sa réalisation dans la musique et au théâtre futur », *La Vie des lettres*, n° XI, Paris, août 1922, p. 304-314.

¹⁰ Jean Lacroix, « Chronique de la Cité. Situation du socialisme : Révision du socialisme », *Esprit*, 1^{ère} année, n°9, 1^{er} juin 1933, p. 413-423.

¹¹ Henri De Man, *Le socialisme constructif*, Paris, Alcan, 1933.

¹² Pierre Boivin, Maurice Deixonne et Georges Lefranc, *Révolution constructive*, Paris, Valois, 1930.

ne s'agit-il pas du seul « néo » : on parle de « néo-marxisme », de « néo-saint-simonisme », de « néo-babouvisme », de « néo-syndicalisme », de « néo-radicalisme », mais aussi de « néo-capitalisme » et de « néo-étatisme »¹³. Ainsi le « néo-libéralisme » était-il dans l'air – une des dernières « cases » libres –, mais son sens restait à définir.

Un de ses ancêtres directs est sans doute le « néo-capitalisme », même si le sens global des deux mots sera assez différent. Dans sa synthèse qui a largement contribué à vulgariser les « néo », Pirou met l'accent sur ce que représente de nouveau ce « néo-capitalisme ». Il s'agirait d'abord, pour cette doctrine portée surtout par quelques patrons, de procéder à une révision doctrinale – à la façon du néo-marxisme et du néo-socialisme – afin de redéfinir le libéralisme et le vieil individualisme : « Apologiste de la propriété, du capital et de l'héritage, l'individualisme défendait des positions acquises. C'était une doctrine conservatrice. Le néo-capitalisme veut être une doctrine novatrice. Il se réclame des philosophies de la vie, du mouvement, du changement¹⁴. » Porté notamment par Edmond Giscard d'Estaing, dans son article « Le néo-capitalisme » publié en 1928 par la *Revue des Deux-Mondes*¹⁵, ce courant entend moderniser la doctrine en lui donnant un contenu plus social. Par exemple, le néo-capitalisme rejette la méfiance du vieil individualisme libéral envers « l'action collective » des syndicats. Plus largement, l'idée du néo-capitalisme, résume un autre de ses théoriciens, Henri de Peyerimhoff, est que « l'individualisme anarchique doit céder progressivement la place à la discipline de la profession organisée¹⁶ ».

C'est aussi dès la fin des années 1920 que le concept de néo-libéralisme fait une apparition en France assez importante, quoique fugitive, sous la plume du libéral conservateur Alfred Fabre-Luce, dans le prestigieux cadre de *L'Europe nouvelle*. Dirigée par la militante européenne Louis Weiss, cette revue centrée sur les questions internationales et diplomatiques – elle étudiera de manière très régulière la menace militaire allemande avec l'avènement du nazisme – sera l'un des lointains foyers intellectuels du néo-libéralisme, après le krach de *Wall Street*, et elle comptera d'ailleurs, parmi ses plus fidèles collaborateurs, deux importants futurs membres du Colloque Lippmann, Roger Auboin et Robert Marjolin. Au milieu des années 1930, elle défendra, comme on le verra, le concept de « néo-libéralisme » à propos des « Jeunes libéraux » en Belgique. Mais avant même la crise de 1929, la revue publie donc un article de Fabre-Luce dont l'un des intertitres est intitulé : « Néo-socialisme et néo-libéralisme se confondent¹⁷ ». La direction de *L'Europe nouvelle* souligne que Fabre-Luce va ici tirer les leçons de ses articles antérieurs sur la situation financière mondiale difficile : mieux, il va dégager sa nouvelle « philosophie », ainsi que « le programme et aussi la doctrine qui, selon lui, s'imposeront toujours en France à la majorité républicaine et au parti radical qui en est l'axe¹⁸ ». Cette philosophie se veut manifestement centriste, en quête d'un dépassement des oppositions entre libéralisme et socialisme. En effet, explique Fabre-Luce, manifestement familier de la littérature néo-socialiste et néo-capitaliste sur la « rationalisation » capitaliste, on a vu aux États-Unis « une nation en pleine prospérité qui parvenait à développer ensemble, et corrélativement, les bénéfices du capitalisme et le salaire de l'ouvrier¹⁹ ». De son côté, le mouvement socialiste traverse de fortes contradictions, liées au démenti que le capitalisme a apporté à la doctrine de Marx : il est déchiré entre réforme et révolution, comme en atteste le

¹³ Sur la prolifération des « néo- », notamment du « néo-socialisme », dans les années 1920-1930, voir G. Pirou, *Histoire des doctrines politiques en France depuis 1870*, Paris, A. Colin, 1941.

¹⁴ *Ibid.*, p. 153.

¹⁵ Edmond Giscard d'Estaing, « Le néo-capitalisme », *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} août 1928, p. 673-688.

¹⁶ Henri de Peyerimhoff « L'organisation économique et ses formules modernes », *Revue des Deux-Mondes*, 15 mars 1929, p. 446.

¹⁷ Alfred Fabre-Luce, « Avant le 22 avril – l'œuvre de la prochaine législature », *L'Europe nouvelle*, 31 août 1928, p. 430.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ *Ibid.*

fait que « ceux des projets socialistes qui sont susceptibles d'améliorer le sort de la classe ouvrière impliquent toujours pour leur réalisation un développement du capital²⁰ ». De même, il est apparu que « l'assainissement des finances publiques importait aux classes laborieuses », alors que le réaliser, c'était de fait consolider le régime capitaliste. Aussi Fabre-Luce croit-il pouvoir conclure que toutes les « anciennes étiquettes » ont perdu une bonne part de leur signification, comme le prouveraient « certains débats de la Chambre pendant l'hiver 1928, où, précédés du mot "néo", le socialisme et le libéralisme semblaient se confondre²¹. » En cette fin des années 1920, les mots « néo-libéralisme » et « néo-socialisme » témoigneraient de ce brouillage des catégories idéologiques : « Il vaut mieux quitter franchement ces vieilles formules. Parce qu'à notre époque de solidarité les préoccupations collectives dominent la vie des individus, faut-il parler de socialisme ? Non, car l'intérêt individuel, même transformé, même lié à des intérêts plus vastes, reste la force qui met en mouvement le moteur. Et inversement, il n'est pas moins évident que l'ampleur nouvelle des groupements d'intérêts privés tout à la fois menace l'existence des États et implique leur accord, appelant ainsi de leur part une collaboration et un contrôle qu'eussent rejeté les vieux libéraux²². » En somme, le vieux socialisme comme le vieux libéralisme sont morts : l'avènement des « néo » correspond à une exigence de révision et de synthèse nouvelle.

Deux ans plus tard, dans une grande confidentialité, paraît un livre important de l'histoire du socialisme démocratique, *Socialisme libéral*, du militant socialiste et antifasciste Carlo Rosselli. Extrêmement éloigné de la vision d'un Fabre-Luce, l'Italien en exil à Paris – où il a observé et fréquenté notamment les « néo-socialistes », entre autres Déat – ne parle d'ailleurs jamais, dans la version originale de son ouvrage, de « néo-libéralisme ». En revanche, la traduction parue en 1930 aux éditions Valois – Rosselli en envoie d'ailleurs un exemplaire à Louis Rougier, le futur fondateur du « néo-libéralisme » – mentionne le mot néo-libéralisme dans un passage important. Le traducteur, Stephan Priacel, un écrivain et journaliste venu du communisme, qui connaît Rosselli, a pris en effet l'initiative de parler de « néo-libéralisme » dans une des toutes premières occurrences importantes du mot en France – là où Rosselli, dans le texte italien original, parlait seulement d'une « forme de libéralisme renouvelé » (« *una forma di rinnovato liberalismo*») pour expliquer que la « social-démocratie » tendait vers une nouvelle synthèse entre Lumières bourgeoises et « socialisme prolétarien »²³. Manifestement, dans l'esprit de Priacel, qui n'ignorait pas plus que Rosselli l'existence du néo-socialisme, le « néo-libéralisme » constituait une authentique révision du libéralisme dans un sens beaucoup plus social – et même, une nouvelle synthèse doctrinale originale, combinant libéralisme et socialisme. Certes, ce ne sera pas le sens adopté par les futurs membres du Colloque Lippmann, mais un tel usage du mot témoigne du flou qui entoure le « néo-libéralisme », compris comme révision et transformation du vieux libéralisme.

En 1932, un futur membre du Colloque Lippmann et de ce que sera le Centre international d'études pour la rénovation du libéralisme, Bernard Lavergne, contribue à diffuser le mot dans le monde savant. Professeur d'économie respecté, disciple libéral du grand théoricien de l'économie coopérative Charles Gide, Lavergne participe de longue date à de nombreux combats en faveur du socialisme coopératif. Il s'intéresse aussi beaucoup aux travaux académiques et de vulgarisation de Gaëtan Pirou, lui-même collaborateur de la *Revue des études coopératives* que Gide et Lavergne ont fondée. En particulier, dès 1931, dans un compte-rendu du livre de Pirou, *Les doctrines économiques en France depuis 1870*, Lavergne relève la montée de différents « néo », dont aucun d'ailleurs ne le satisfait pleinement : « néo-socialisme »,

²⁰ *Ibid.*, p. 432.

²¹ *Ibid.*

²² *Ibid.*

²³ Carlo Rosselli, *Socialisme libéral*, trad. S. Audier, Lormont, Le Bord de l'eau, 2008, p. 100.

« néo-capitalisme » et « néo-radicalisme »²⁴. En même temps, le directeur de la *Revue des études coopératives*, qui est personnellement favorable à une forme de socialisme coopératif libéral, voit là un signe que quelque chose évolue dans les doctrines économiques, qu'une aspiration générale à des révisions et à des recompositions monte d'un peu partout, pour prendre en compte légitimement les transformations du capitalisme. Tout indique, en tout cas, que les vieux clivages traditionnels, sans être dépassés, connaissent un certain brouillage. Mais Lavergne n'aime sans doute guère le « néo-capitalisme », doctrine encore floue d'une frange technocratique du patronat, qui défend une sorte de libéralisme fordiste tendant à promouvoir de hauts salaires et des ententes, alors que lui-même, en théoricien des coopératives de consommation, veut penser la question économique du point de vue des consommateurs. Pour ces raisons notamment, il se méfie aussi du « néo-socialisme » et surtout du « néo-radicalisme ». En 1932, il propose un autre mot, « néo-libéralisme », ou plutôt parle-t-il favorablement des « principes néo-libéraux » à propos des thèses d'un économiste allemand de renom, Julius Bonn, et de son livre sur « la destinée du capitalisme allemand ». Un peu comme plusieurs de ses collègues de l'époque qui deviendront les chefs de file de « l'ordo-libéralisme » allemand, Bonn dressait le bilan du capitalisme allemand à l'ère de l'interventionnisme et des cartels, et, plus largement, des liens incestueux entre les groupes d'intérêts économiques et l'État. Faisant écho à ces travaux, l'article de Lavergne, publié en 1932, « L'économie moderne et la doctrine libérale », essaie de tirer les leçons doctrinales de cette recherche. Il souligne que si le vieux libéralisme du XIX^{ème} siècle était à la fois injuste et dangereux, on ne peut pas dire pour autant que l'interventionnisme qui s'est développé en réaction soit une solution acceptable. En tant que défenseur des consommateurs, le coopératiste socialiste libéral Lavergne se montre particulièrement heurté, à la lecture de Bonn, par les connivences désastreuses – notamment en Allemagne – entre l'État et les groupes d'intérêts formés par les monopoles, les cartels, les trusts, etc. Pire, à la façon de l'URSS, l'Allemagne serait sur une pente interventionniste dangereuse. En même temps, juge Lavergne – qui n'a pas oublié la leçon de son maître Gide –, le retour au vieux libéralisme n'est ni possible ni souhaitable : aussi appelle-t-il de ses vœux

²⁴ Bernard Lavergne, compte-rendu de G. Pirou, *Les doctrines économiques en France depuis 1870*, (2^{ème} édition), *Revue des études coopératives*, n°38, avril-juin 1931, p. 333-334 : « Le “néo-socialisme” groupe les tendances diverses, contraires même, nées chez les auteurs socialistes du grand fait moderne de la rationalisation de la production. Certes la rationalisation n'est, par elle-même, ni démocratique ni anti-démocratique, (elle se peut interpréter dans les sens les plus contradictoires). Mais ce progrès manifeste obtenu dans les méthodes de production a mis en relief, aux yeux de la classe ouvrière, l'importance hors de pair du problème technique de la production. À la lumière de l'expérience américaine (mais ne s'aperçoit-on pas maintenant, avec la crise, que la vieille Europe s'est laissé obnubiler par plusieurs des prétendues découvertes de l'Amérique, telles la “monnaie dirigée”, les *market opérations* ?...), des socialistes à l'esprit réaliste, tels Moch, Ch. Spinasse, H. Bubreuil, se sont convaincus que leurs aînés, ignorant tout des procédés techniques de la production, ont été éblouis par les problèmes de répartition sans voir qu'en régime socialiste tel qu'ils le concevaient la production périliterait, entraînant riches et pauvres dans l'indigence (...) À ce “néo-socialisme” correspond le “néo-capitalisme”. Celui-ci demeure convaincu que la technique de la production capitaliste est indispensable à la prospérité économique générale, mais il rompt avec les formules traditionnelles de l'individualisme économique. Au lieu de considérer comme néfaste tout groupement syndical, non seulement chez les salariés mais même chez les employeurs, il admet l'un et l'autre ; “L'individualisme anarchique doit céder progressivement la place à la discipline de la profession organisée”, dit M. de Peyerimhoff (p. 154). Au lieu de tendre à un niveau bas des salaires, le “néo-capitalisme”, à l'exemple encore des Américains, se prononce en faveur des hauts salaires, en faveur aussi de certaines modalités de l'actionnariat ouvrier (...). Enfin, le “néo-radicalisme”, épithète sous laquelle l'auteur groupe les idées et les suggestions de trois hommes : R. Favareille, protagoniste de la “dotation syndicale”, c'est-à-dire d'un prélèvement analogue à l'impôt sur le chiffre d'affaires et qui, en chaque entreprise, serait fait en faveur du syndicat ouvrier intéressé ; Georges Valois, défenseur du “syndicalisme intégral”, c'est-à-dire d'un mouvement syndical qui grouperait ensemble patrons et ouvriers de chaque corporation ; enfin Bertrand de Jouvenel qui a consacré un livre récent à l'“Economie dirigée”. » Lavergne ajoute d'ailleurs que « l'“économie dirigée” » est désormais « l'idée à la mode » : « elle n'est pas sans contenir une âme de vérité, mais sans doute se fait-on à son endroit beaucoup d'illusions. »

un libéralisme renouvelé, sorte de nouvelle synthèse créative entre l'école libérale et l'école interventionniste, autour de « principes néo-libéraux²⁵ » qui pourraient entraîner l'adhésion.

Le mot lancé par Lavergne dans *L'Année politique française et étrangère* sera parfois repris ensuite, notamment en 1933 dans un bref compte-rendu scientifique de son texte, rédigé par l'influente *Revue d'économie politique*. Cette fois, il n'est plus seulement question de « principes néo-libéraux », mais bien de « néo-libéralisme » : « Il faut substituer “à une économie autocratiquement dirigée, une économie concertée à l'amiable entre les intéressés” ». Ce “néo-libéralisme” groupe la plupart des économistes français ; il est en progrès chez les économistes allemands en réaction contre l'étatisme outrancier du Reich²⁶ ». On ne peut exclure que Pirou, très actif dans la *Revue d'économie politique*, ait fait cette recension de Lavergne qu'il connaît bien, tout comme d'ailleurs Lavergne avait rédigé le compte-rendu de son propre livre dans la *Revue des études coopératives*. Surtout, le mot néo-libéralisme commence à apparaître dans l'idéologie politique. C'est Pierre-Etienne Flandin, homme de centre-droit, futur adversaire du Front populaire, qui défend la formule dans un entretien publié par le journal républicain conservateur *Le Temps*, le 25 octobre 1933. Président d'une petite formation républicaine du centre, L'Alliance républicaine démocratique, concurrente et partenaire du Parti radical socialiste, Flandin dessine, juste avant son Congrès, les traits d'un libéralisme nouveau, « la doctrine du *néo-libéralisme* », qui ne dissocierait plus l'économique du politique : « Je dis bien : “néo-libéralisme”, car il est exact que la vieille économie libérale traditionnelle doit être révisée, ne serait-ce qu'en fonction des changements survenus dans les techniques de la production et dans l'organisation des échanges internationaux. Mais il ne faudrait pas croire qu'en face de l'économie dirigée – forme intermédiaire qui conduit inévitablement au marxisme intégral – il n'y ait que les ruines de la vieille économie libérale systématiquement détruite par l'étatisme né de la guerre et les dictatures d'après-guerre. Il faut tendre, dans l'économie, à rétablir le maximum de liberté²⁷ ». Plus loin, Flandin précise sa position, à vrai dire assez vague, en évoquant une « doctrine libérale-nationale²⁸ ».

La formule du néo-libéralisme sera vite citée en exemple par Pirou – décidément au cœur de toute cette affaire – qui présente Flandin, dans la prestigieuse *Revue d'économie politique*, comme un « apôtre brillant du néo-libéralisme²⁹ » dont la formule de la « liberté contrôlée » marque *a priori* une distance salutaire vis-à-vis des doctrinaires libéraux de « l'abstentionnisme » des pouvoirs publics, désormais intenable face aux souffrances sociales. Signe de l'importance à ses yeux du concept, Pirou y revient notamment dans son étude bienveillante sur le corporatisme – qui fait ouvertement écho aux doctrinaires corporatistes du fascisme – où il évoque, avec peu de sympathie, ce néo-libéralisme comme une « tentative de rénovation de la doctrine libérale³⁰ », alors même que le capitalisme libéral, selon lui, est définitivement mort.

A la même époque, le mot commence aussi à se diffuser dans le champ politique en Suisse et surtout en Belgique, avec des sens assez différents. Côté suisse, c'est autour du Parti libéral vaudois, au cœur des années 1930, que la thématique néo-libérale connaît un certain

²⁵ Bernard Lavergne, « L'économie moderne et la doctrine libérale », *L'Année politique française et étrangère*, 7^{ème} année, novembre 1932, p. 332.

²⁶ « Revue des périodiques », *Revue d'économie politique*, 47^{ème} année, n°4, juillet-août, 1933, p. 1384.

²⁷ Pierre-Etienne Flandin, entretien in R. Millet, « Après la chute du cabinet et avant le Congrès de l'Alliance démocratique », *Le Temps*, 25 octobre 1933, p. 8.

²⁸ *Ibid.*

²⁹ Gaetan Pirou, « L'économie dirigée : expériences et plans », *Revue d'économie politique*, XLVIII, 1934, p. 1404.

³⁰ Gaetan Pirou, *La Crise du capitalisme*, Paris, Sirey, 1934, p. 125

succès, dans une perspective chrétienne conservatrice³¹. Le point est d'autant moins anecdotique que l'un de ses animateurs, Georges Rigassi, connu comme le directeur de la *Gazette de Lausanne*, entretiendra plus tard des liens très importants avec un des membres du Colloque Lippmann, Wilhelm Röpke – dans le libéralisme duquel il se reconnaîtra largement³² – et se réclamera en outre explicitement dans le « libéralisme social » de Louis Marlio, autre membre du Colloque Lippmann et pilier du Centre international pour la rénovation du libéralisme³³. Une autre figure, sans doute plus à droite, Antoine Vodoz, se fait plus encore l'apologiste du néo-libéralisme, dans un contexte de dialogue et de concurrence avec le mouvement d'extrême droite Ordre et Tradition. Le programme de 1934³⁴ prône ainsi le « retour à l'homme » – la « personne » plutôt que l'étatisme –, la compétence et la hiérarchie dans la fonction publique, l'initiative et la responsabilité individuelle, la circulation des élites, à quoi s'ajoutent d'autres mesures relevant plus clairement de la droite anti-libérale, comme l'introduction du vote familial, l'exclusion du droit de vote de certains citoyens sur des questions particulières, un système corporatif. Rendant compte de ce programme, le journal d'extrême droite *La Nation* se réjouit de l'évolution des libéraux chrétiens conservateurs : « Que voilà le programme d'Ordre et Tradition ! Si c'est cela le néo-libéralisme, nous en sommes !³⁵ »

Cependant, l'acception suisse ne trouvera guère d'échos au-delà du milieu vaudois. Il en va autrement du « néo-libéralisme » belge qui perce entre 1934 et 1936, avec un sens tout différent, en particulier sans la coloration réactionnaire helvète. Et, là encore, c'est la revue *La Nouvelle Europe* qui joue un rôle important dans l'acclimatation en France du mot néo-libéralisme. Pour son numéro d'août 1936, la rédaction de *La Nouvelle Europe* salue le travail important de « gestation » qui s'effectue au plan idéologique en Belgique, alors même que l'équilibre sur lequel reposait la vie politique est rompu, que les vieux partis sont ébranlés et que « les formules traditionnelles craquent de toutes parts³⁶ ». Si le premier bénéficiaire de cette crise a été le parti d'extrême droite rexiste, celui-ci devait cependant rencontrer l'opposition d'autres jeunes politiciens non moins dynamiques « qui ont adapté, avec réalisme, leurs doctrines libérales aux circonstances actuelles³⁷ ». Ces réformateurs au sein du Parti libéral, « ce sont les néo-libéraux, que M. van Zeeland vient d'appeler à ses côtés au pouvoir³⁸ ». Ceux que l'on appelle aussi les « jeunes libéraux », ou encore – sous la plume du vieux leader Paul Hymans³⁹ – les théoriciens du « jeune libéralisme », se proposent de réviser le libéralisme : « Au moment où l'on affirme un peu partout que le libéralisme est mort, l'équipe des jeunes

³¹ Reinhard Butikofer, *Le refus de la modernité. La Ligue vaudoise, une extrême droite et la Suisse (1919-1945)*, Lausanne, Payot, 1996.

³² Georges Rigassi, *Notre libéralisme. Une mise au point nécessaire*, Lausanne, Imprimerie centrale, 1941. W. Röpke avait donné plusieurs articles à G. Rigassi pour la *Gazette de Lausanne*. Il semble qu'il appréciait Rigassi et son journal, même s'il lui arrivait d'exprimer des désaccords. Voir W. Röpke, lettre à G. Rigassi, 6 février 1947 (Archives Röpke).

³³ George Rigassi, *La Suisse et le destin de l'Europe. Points de repères*, Lausanne, Editions de l'Eglise nationale vaudoise, 1946.

³⁴ « Le programme du parti libéral vaudois », 21 février 1934.

³⁵ A. G., « Néo-libéralisme », *Nation*, mars 1934, cité in R. Butikofer, *Le refus de la modernité. La Ligue vaudoise, une extrême droite et la Suisse (1919-1945)*, op.cit., p. 178.

³⁶ Rédaction d'*Europe nouvelle*, « Les jeunes libéraux belges », *L'Europe nouvelle*, 19^{ème} année, n°967, 22 août 1936, p. 848.

³⁷ *Ibid.*

³⁸ Rédaction d'*Europe nouvelle*, « Les jeunes libéraux belges », *L'Europe nouvelle*, 19^{ème} année, n°967, 22 août 1936, p. 848. *Ibid.*

³⁹ « M. Paul Hymans au cours d'une entrevue à l'Indépendance nous dit », in P.-H. Spaak et H. de Man, *Pour un socialisme nouveau*, Paris-Bruxelles, Editions Labour, 1937, p. 40.

libéraux peut lui donner une vie nouvelle, après l'avoir modifié et mis à jour⁴⁰. » La revue donne ainsi l'occasion de s'exprimer à Marcel-Henri Jaspar, le cadet des membres du gouvernement van Zeeland, qui serait « le chef et le porte-parole brillant et incisif du néo-libéralisme⁴¹ », ainsi qu'à son collaborateur et secrétaire particulier Henri Janne – un sociologue disciple d'Eugène Dupréel, et citoyen situé plutôt à gauche, qui rejoindra le Parti socialiste en 1946⁴² –, lui aussi alors promoteur du « jeune libéralisme ».

Le contexte à peine évoqué par *L'Europe nouvelle* est capital : ces « jeunes libéraux » devaient jouer un rôle important dans la création de la coalition hétéroclite du gouvernement van Zeeland⁴³. À Bruxelles, à Liège ou à Gand, des Comité de Vigilance des Intellectuels Antifascistes avaient poussé à la constitution d'une concentration antifasciste, baptisée « Front populaire », qui visait à regrouper des socialistes, des communistes, des libéraux et des démocrates chrétiens. En 1935, sous les cris de « Pour le Front populaire ! Contre le fascisme ! », lors d'un meeting organisé par le Comité de Vigilance des Intellectuels Antifascistes tenu au Cirque royal de Bruxelles, Jaspar, Janne et Roger Motz, alors président d'une section des « Jeunes gardes libérales » avaient pris la parole⁴⁴. C'est dans ce contexte mouvementé que monte en puissance la formule du néo-libéralisme. En particulier, Jaspar était familier de ce concept⁴⁵, présenté au public belge comme une nouvelle synthèse conciliant liberté, responsabilité et solidarité⁴⁶. Certains historiens définissent la position de Jaspar en faveur du néo-libéralisme comme une doctrine « qui aurait échappé aux principes anticléricaux et de libre marché du XIX^{ème} siècle, remplacés par une société plus technocrate et “étatiste”⁴⁷ ».

Dans son entretien donné à *L'Europe nouvelle*, Jaspar insiste sur deux dimensions à propos des thèses de ce qu'il baptise « le mouvement néo », ou encore les « néo-libéraux » belges : d'abord, la valorisation de l'État comme gardien des règles du marché, ensuite l'élévation du pouvoir d'achat et les correctifs sociaux. En tout cas, avec les néo-libéraux, « le “laissez-faire, laissez-passer” traditionnel » a été répudié « comme issu d'une fausse interprétation de la notion de liberté⁴⁸ ». Le libéralisme, en ce sens, est à repenser : « On disait que la liberté, c'est avant tout “la réalisation de la personne humaine” et l'on proclamait que la liberté ne constitue une valeur sociale qu'accompagnée de ses corolaires naturels : la responsabilité et la solidarité. On mettait au point, à l'opposé du “laissez-faire” des doctrinaires, la méthode de l'“interventionnisme libéral” : l'État devenait le protecteur et le promoteur de l'initiative privée et là où la libre concurrence ne jouait plus librement, là où le monopole de fait s'est substitué à la liberté économique, la doctrine nouvelle lui donnait un droit de contrôle, d'organisation et même de direction⁴⁹. » Enfin, Jaspar insiste sur le fort contenu social et moral du message néo-libéral mis en œuvre par le gouvernement van Zeeland, afin de couper l'herbe sous le pied à la réaction rexiste : « Le gouvernement actuel a deux

⁴⁰ Rédaction d'*Europe nouvelle*, « Les jeunes libéraux belges », art.cité, p. 848.

⁴¹ *Ibid.*, p. 848.

⁴² Claude Javeau, « Henri Janne aurait cent ans », *Cahiers internationaux de sociologie*, n°2, 2008, p. 377-378.

⁴³ Sur l'archéologie des « Jeunes libéraux », voir notamment M. D'Hoore, « Un aspect de l'organisation interne des partis politiques : le Congrès libéral de 1932 », *RBHC/BTNG*, XXIX, 1993, 1-2, p.1-56.

⁴⁴ Marc d'Hoore, « Les libéraux belges face à la guerre civile espagnole (1936-1939) », Mémoire de Licence en histoire, ULB, 1984-1985, p. 447-464.

⁴⁵ M.-H. Jaspar, *Souvenirs sans retouches*, Paris, Fayard, 1968, p. 484.

⁴⁶ Taeda, « L'Astrolabe », *Le Flambeau*, 1^{er} janvier 1936, p. 121 : « Liberté, responsabilité, solidarité » sont présentés comme « les principes qui sont à la base du néo-libéralisme ».

⁴⁷ Francis Balace, *De l'avant-guerre à l'après-guerre. L'extrême droite en Belgique francophone*, Bruxelles, De Boeck-Wesmael, 1994, p. 100.

⁴⁸ Marcel-Henri Jaspar, « les jeunes libéraux et le gouvernement », *L'Europe nouvelle*, 19^{ème} année, n°967, 22 août 1936, p. 848.

⁴⁹ *Ibid.*

objectifs essentiels : d'abord élever le niveau de vie, et de la classe ouvrière et des classes moyennes ; ensuite extirper les abus dont la généralisation pourrait servir de base à des attaques dangereuses pour la Démocratie. En un mot, le gouvernement Van Zeeland a porté la lutte contre le fascisme sur son véritable terrain⁵⁰.» Il n'est évidemment pas sans intérêt de rappeler que Marcel van Zeeland – le frère du Premier ministre Paul van Zeeland et théoricien de sa politique socio-économique – sera une des figures inspiratrices centrales du Colloque Lippmann et de quelques-uns de ses membres.

Un an plus tard, le terme revient dans le débat français, mais chargé d'un sens différent, plus conservateur. C'est en effet l'écrivain Louis Salleron, de sensibilité catholique, paysanne et traditionaliste, qui évoque aussi le mot néo-libéralisme lancé par Flandin, et très favorablement. Salleron restera d'ailleurs durablement attaché au concept de néo-libéralisme, et lié au mouvement « néo-libéral » français⁵¹. Dès 1937, dans *Un Régime corporatif pour l'agriculture*, publié par Dunod dans la collection des « Etudes corporatives », l'écrivain de droite conservatrice contribue à diffuser le mot néo-libéralisme. Dénonçant la « solution marxiste », mais aussi la « solution libérale » – notamment pour l'agriculture – il souligne que si le libéralisme est « impuissant en face du problème agricole », il peut évoluer en associant les organisations professionnelles. Se réclamant des positions de Flandin, il voit dans cette doctrine du néo-libéralisme une synthèse prometteuse combinant corporatisme et protectionnisme douanier, sorte de troisième voie, là encore, entre « économie dirigée » et pur libéralisme⁵². Durant la même période, le mot se diffuse aussi dans le camp néo-socialiste, mais avec un sens péjoratif. On observe le cas sous la plume de Déat lui-même, qui avait proclamé la mort du libéralisme, et contre lequel Rougier devait précisément construire ses thèses au même moment. C'est dans la revue dont Déat est le directeur, *Le front socialiste républicain français*, que le mot apparaît très souvent, sous un jour péjoratif et en opposition évidente à celui de « néo-socialisme ». En 1937, Déat accuse ainsi le Front populaire – dont, après avoir été marginalisé par Blum dans la S.F.I.O, et après la scission néo-socialiste, il a été un critique constant – de vouloir trouver une sorte de compromis entre interventionnisme social et libéralisme, et il rapproche cette tendance fâcheuse de la politique de Flandin⁵³. Déjà en 1936, l'idéologue du néo-socialisme évoque les interventions politiques de son camarade Barthélémy Montagnon qui aurait eu raison, selon lui, de mettre en garde contre « l'antinomie croissante qui apparaît entre le plan et le néo-libéralisme gouvernemental⁵⁴ ». Le risque auquel s'expose le Front populaire, précise-t-il ailleurs, est de céder aux « apologues du néo-libéralisme » et de perdre ainsi la gauche de son électorat⁵⁵.

Le mot néo-libéralisme n'est pas non plus le bienvenu dans les cercles « personnalistes » du groupe Ordre Nouveau, mais, signe des temps, il commence à pénétrer aussi dans cette littérature des « non-conformistes des années 1930 ». Dès 1933, dans *La Révolution nécessaire*, Arnaud Dandieu et Robert Aron le mobilisent, à côté de celui de « néo-capitalisme » qui reste une de leurs cibles. Le mot n'est pas encore très clair, évoquant tantôt le néo-capitalisme fordiste et ses hausses de salaires, tantôt l'école économique « psychologique » et statistique⁵⁶. Mais déjà il évoque l'idée d'une refonte doctrinale. C'est encore plus le cas en 1935, quand Aron redéfinit les positions d'Ordre Nouveau dans *Dictature et liberté*. Le néo-libéralisme apparaît cette fois comme une tentative de sauvetage d'un libéralisme qui aurait intégré une dimension autoritaire. Pour désigner ce qu'il entend par néo-libéralisme – ou, plus précisément, par le

⁵⁰ *Ibid.*, p. 849.

⁵¹ Louis Salleron, *Libéralisme et socialisme. Du XVIIIe siècle à nos jours*, Paris, C.L.C, 1977.

⁵² Louis Salleron, *Un Régime corporatif pour l'agriculture*, Paris, Dunod, 1937, p. 53-54.

⁵³ Marcel Déat, « Définissons notre attitude », *Le Front socialiste républicain français*, 13 mai 1937, p. 2.

⁵⁴ Marcel Déat, « La hausse et les conflits », *Le Front socialiste républicain français*, 22 octobre 1936, p. 2.

⁵⁵ Marcel Déat, « Pour sauver l'expérience », *Le Front socialiste républicain français*, 18 mars 1937, p. 2.

⁵⁶ Arnaud Dandieu et Robert Aron, *La révolution nécessaire*, Paris, Grasset, 1933, notamment p. 83-85.

mouvement des « néo-libéraux » – Aron cite un discours de Robespierre sur la « rééligibilité des députés » du 16 mai 1791, qui contraste avec son intervention antérieure sur la liberté de la presse du 24 août 1789. Alors que l’Incorruptible s’était fait le défenseur d’une liberté intégrale, il souligne cette fois la nécessité de la protéger et de la restreindre au besoin. Pour Aron, on touche là un type d’évolution comparable à celle menant, dans les années 1930, du vieux libéralisme au néo-libéralisme : « Ce texte de Robespierre fait pressentir tout l’effort que, jusqu’à nos jours, tentèrent les libéraux pour se sauver eux-mêmes et se sauver d’eux-mêmes. Au libéralisme spontané et égalitaire des optimistes, que l’on appellerait aujourd’hui les mous, il substitue un libéralisme “dur” qui admet la nécessité de certains sacrifices et d’une certaine autorité. Il prépare ainsi l’extrême tentative réformiste, donc insuffisante et dangereuse pour sauver le libéralisme : il introduit deux notions nouvelles dans la recherche de la liberté : une *hiérarchie* des libertés d’une part, une *technique* de la liberté, d’autre part. Pour ces néo-libéraux, dont certains ont cru parvenir jusqu’à la limite de la position Ordre Nouveau, pour ces libéraux durs, il ne faut pas sous prétexte de liberté recommencer la lutte du pot de terre contre le pot de fer. Il ne faut pas désarmer la personne humaine sous prétexte de la libérer⁵⁷. » Cependant, Aron souligne aussi la distance qui sépare encore ce néo-libéralisme des thèses d’Ordre Nouveau, en expliquant que « la grande erreur de ces néo-libéraux qui peuvent compter dans leurs rangs Mussolini et Staline, c’est de croire qu’au sein d’une société qui mêle tout, tyrannie et liberté, automatisme et création, la liberté puisse être assurée par un principe hiérarchique externe ou par des moyens techniques⁵⁸. » Au nom d’Ordre Nouveau, Aron plaide plutôt pour une réforme intérieure de l’individu et pour des communautés locales et autres groupes spontanés, en soulignant que « le rôle de la France, c’est justement loin des fascismes oppressifs et des libéralismes défailants, d’organiser un état social qui maintienne la tension nécessaire entre discipline et liberté⁵⁹. »

Encore en 1938, l’année du Colloque Lippmann, le terme circule, avec de nouveau des appréciations diverses. L’économiste réputé Henri Noyelle le met en avant, après l’avoir brièvement utilisé antérieurement dans son traité *Utopie libérale, chimère socialiste, économie dirigée*, au cours d’un article de 1938 sur « Les divers modes d’économie dirigée », publié en hommage au libéral atypique qu’était Henri Truchy – un des invités du Colloque Lippmann. Dans cette analyse, Noyelle souligne certes qu’il y a autant d’économies « plus ou moins dirigées » que d’économies nationales, mais toutes partagent l’ambition, selon lui, de « suppléer au régime libéral », ou bien en le supprimant ou bien en le corrigeant : ainsi l’économie dirigée connaîtrait-elle trois modes principaux, à savoir « le mode néo-libéral, le mode communiste, et le mode planiste⁶⁰ ». Dans d’autres milieux, à gauche, la formule fait aussi son chemin, avec un sens positif. Tel est le cas du juriste René Capitant, qui connaîtra ensuite une grande notoriété. Alors membre du Comité de vigilance des intellectuels antifascistes, futur protagoniste de la Résistance et du gaullisme de gauche, il défend ce concept nouveau lors d’une conférence de mars 1938 à l’Université de Strasbourg consacrée au libéralisme. Là, il avertit que rien ne serait plus dangereux pour l’avenir du libéralisme que sa « déviation économique ou capitaliste », avant d’envisager pour sa part « un néo-libéralisme qui adapterait à notre époque et à nos conditions sociales la pensée et les principes de ses fondateurs du XVIII^e siècle et qui se rapprocherait sans doute beaucoup d’un néo-socialisme, lui-même délivré des erreurs sociologiques et marxistes⁶¹ ».

⁵⁷ Robert Aron, *Dictature de la liberté*, Paris, Grasset, 1935, p. 178-179.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 179.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 181.

⁶⁰ Henri Noyelle, « Les divers modes d’économie dirigée », in *Mélanges dédiés à M. Le Professeur Henri Truchy*, Paris, Sirey, 1938, p. 405.

⁶¹ Cercle d’étude de philosophie du droit et de sociologie juridique, séance du 15 mars 1938, conférence de René Capitant, « Libéralisme politique et libéralisme économique », in *Bulletin de la Faculté des lettres de Strasbourg*, 17^e année, n°1, novembre 1938, p. 11.

Ainsi, le mot néo-libéralisme commence à se diffuser dans les années 1930, mais encore parcimonieusement et sous diverses formes qui témoignent de son ambiguïté originelle. Il faudra attendre le Colloque Lippmann et l'offensive lancée par Louis Rougier en faveur d'une « rénovation du libéralisme » pour que le mot commence à connaître une certaine percée dans le monde académique et, plus modestement, dans l'espace public. Si « néo-libéralisme » a été alors choisi, c'est parce qu'il indique une intention de « révision » et de refondation. C'est sans doute aussi parce que sa relative neutralité a permis une sorte de « consensus par recoupement » entre les différents membres du Colloque Lippmann. Les plus attachés ensuite au mot « néo-libéralisme » – Alexander Rüstow et, à un bien moindre degré, Wilhelm Röpke pour les Allemands ; Louis Rougier, Jacques Rueff, Louis Marlio et Louis Baudin pour les Français – avaient d'autres termes en tête : « libéralisme constructeur » (Rougier), « libéralisme de gauche » (Rueff), « libéralisme social » (Marlio), « individualisme » (Baudin), etc. Quant aux membres importants et influents du Colloque qui ne reprendront jamais à leur compte la catégorie de « néo-libéralisme », en particulier les Autrichiens Ludwig von Mises et Friedrich A. Hayek, ils ne se réclameront évidemment pas non plus des étiquettes qu'on vient d'évoquer : à partir des années 1940, Hayek adoptera « *true liberalism* » puis « *libertarianism* », et Mises continuera à parler de « *liberalism* » dans la tradition, répètera-t-il, du plus pur « laisser-faire ». Or, pour la plupart des premiers adeptes du « néo-libéralisme » au sens français et allemand, la nouvelle doctrine doit rompre avec le « libéralisme manchestérien » de « laisser-faire ».

Le « néo-libéralisme » du Colloque Walter Lippmann

Philosophe, théoricien élitiste et conservateur de la démocratie⁶², Louis Rougier joue un rôle clé dans la constitution d'une nébuleuse que l'on qualifiera donc souvent de néo-libérale. Il rappellera en 1961 les enjeux du colloque dont il fut l'architecte. Il évoque le travail d'économistes en quête d'une doctrine « désignée sous les noms divers de "libéralisme constructeur", de "néo-capitalisme", de "néo-libéralisme", de "libéralisme social"⁶³ ». Une publication joua un rôle déclencheur : « Le grand *columnist* américain Walter Lippmann publia en 1937 un maître livre, *The Good Society*, qui fut traduit en français sous le titre : *La Cité libre*. Cet ouvrage rejetait l'identification posée entre le libéralisme et la doctrine physiocratique et manchestérienne du *laisser-faire, laisser-passé*. Il établissait que l'économie de marché n'était pas le résultat spontané d'un ordre naturel, comme le croyaient les économistes classiques, mais qu'elle était le résultat d'un ordre légal postulant une intervention juridique de l'État⁶⁴. » Or, Rougier, dans ses livres sur les « mystiques » politiques et économiques⁶⁵, convergeait avec ce libéralisme : « Je venais d'écrire un ouvrage, *Les Mystiques économiques* où je montrais que les méfaits qu'on imputait au libéralisme économique étaient le résultat de son abandon. J'estimais que le livre de Walter Lippmann pouvait offrir un excellent texte de référence pour repenser la doctrine libérale. Ce fut l'origine d'un colloque célèbre qui réunit, à *L'Institut international de la coopération intellectuelle*, du 26 au 30 août 1938, quelques-uns des plus éminents économistes de l'Europe et du Nouveau

⁶² L. Rougier, *La Mystique démocratique. Ses origines. Ses illusions*, Paris, Flammarion, 1927.

⁶³ L. Rougier, « Le libéralisme économique et politique », *Tendances modernes du libéralisme économiques. 1. Les essais 1961*, p.47.

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ L. Rougier, *Les Mystiques politiques contemporaines et leurs incidences internationales*, Paris, Sirey, 1935 ; *Id.*, L. Rougier, *Les Mystiques économiques. Comment l'on passe des démocraties libérales aux États totalitaires*, Paris, Médecis, 1938.

Monde⁶⁶.» Le Colloque Lippmann aboutit, conclut Rougier, à un « agenda du Libéralisme ». Cet « agenda » pose certes que « seul le mécanisme des prix fonctionnant sur les marchés libres permet de faire le meilleur usage des moyens de production et de conduire à la satisfaction maxima les désirs des hommes, tels que ceux-là les éprouvent réellement et non tels qu'une autorité centrale prétend les établir en leur nom⁶⁷ ». Mais l' « agenda » reconnaît en outre que les positions d'équilibre qui s'établissent sur les marchés sont affectées par le cadre juridique dans lequel se déroule la vie économique. Loin d'être naturel ou spontané, ce cadre est une « création toujours réversible » du législateur. Cet « interventionnisme juridique » sera rebaptisé, après la guerre, « planisme des structures » ou de « marché institutionnel ». Enfin, l'Agenda reconnaissait aussi la nécessité et la légitimité d'affecter à des fins d'ordre collectif et social – défense nationale, assurances sociales, services sociaux, enseignement, recherche scientifique⁶⁸ – une partie du revenu national, grâce à des prélèvements fiscaux dans un budget en équilibre.

Ce sens est confirmé par la campagne de presse que lance alors Rougier. Dans son numéro du 30 août 1938, le journal *Le Temps*, organe alors très influent de la bourgeoisie modérée, publie dans ses dernières colonnes un court communiqué anonyme sur le Colloque Walter Lippmann – très probablement rédigé par Rougier – sous la formule « On nous communique ». L'ambition de cet événement, une réunion d'économistes, de sociologues et de philosophes, français et étrangers, est de discuter les idées centrales de *The Good Society*, ainsi résumées : « Dans cet ouvrage, on le sait, Walter Lippmann établit que les maux de notre époque proviennent d'une double confusion d'idées : de l'opposition fallacieuse entre socialisme et fascisme, qui ne sont en vérité que deux variétés de l'Etat totalitaire et du planisme économique ; et de l'identification non moins trompeuse, du libéralisme avec la théorie manchestérienne du laisser-faire, laisser-passer. M. Walter Lippmann montre comment l'économie libérale, fondée sur la propriété privée, la libre compétition et le mécanisme des prix, n'est pas seulement le résultat d'un ordre naturel, mais aussi d'un cadre juridique, créé par le législateur, qu'il faut sans cesse adapter aux conditions toujours renouvelées de la technique économique fondée sur la division du travail⁶⁹ ». Dans ce cadre est enfin énoncé le projet d'une révision collective du libéralisme, tant sur le plan intellectuel qu'organisationnel, non pas sous le nom de « néo-libéralisme » – le mot n'apparaît pas –, mais sous la formule de « libéralisme positif » ; « Ce colloque strictement privé, aura pour but d'organiser un bureau international de recherches en vue d'étudier systématiquement les problèmes, théoriques et pratiques, que pose le retour ou le maintien d'un libéralisme positif, condition préalable de toute civilisation, parce que le seul système capable de sauvegarder les valeurs individuelles, créatrices de tous progrès⁷⁰. » Le contexte historique précis de ce colloque se lit d'ailleurs sur la première page du journal, entièrement consacrée à la question tchécoslovaque et à la menace militaire de l'Allemagne nazie.

C'est en effet dans ce contexte tragique, alors que l'imminence de la Seconde guerre mondiale hante les esprits, que se tient le Colloque Walter Lippmann autour du livre du célèbre *columnist* américain, de bref passage à Paris, dont l'ouvrage vient d'être traduit à la Librairie de Médecis en 1937, sous le titre *La Cité libre*. Un autre document de Rougier, cette fois confidentiel, permet d'introduire les termes de cette réunion parisienne. Dans une lettre dactylographiée transmise aux principaux invités pressentis, et datée de juillet 1938, le philosophe français décrit ainsi le programme doctrinal du colloque à venir : « Les amis de Walter Lippmann, à l'occasion de son séjour à Paris et de la traduction de son livre *The Good*

⁶⁶ L. Rougier, « Le libéralisme économique et politique », art. cité, p. 48.

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ *Le Colloque Walter Lippmann, op.cit.*, p. 342.

⁶⁹ « Académies, Universités, Ecoles. Le "Colloque" Walter Lippmann », *Le Temps*, Mardi 30 août 1938, p.4.

⁷⁰ *Ibid.*

Society paru sous le titre de la *Cité libre* aux éditions de la librairie de Médicis, ont décidé de tenir un colloque restreint et fermé, pour discuter les thèses maîtresses de cet ouvrage, relatives au déclin du libéralisme et aux conditions de retour à un ordre libéral rénové, distinct du laissez faire manchestérien⁷¹». Il est en outre précisé, dans cette invitation, que « ce Colloque aura pour but pratique d'établir un programme d'études en vue d'organiser un congrès international en 1939 sur les mêmes sujets ». Enfin, la liste des principaux participants pressentis est déjà affichée : « Cette invitation a été envoyée à MM. Baudin, Casillero [c'est-à-dire Castillejo], Detoef, L. Einaudi, Hayek, Huizinga, Kittredge, Lavergne, Lippmann, Marlio, Mercier, Ludwig von Mises, Nitti, Ortega Y Gasset, Rappard, Ricci, Rist, Robbins, Röpke, Rougier, Rueff, Truchy, Marcel van Zeeland⁷².» Dans une autre de ses lettres d'invitation, cette fois manuscrite, adressée de Londres à l'économiste libéral et antifasciste italien Luigi Einaudi, le philosophe fait état plus précisément de ses recherches et sollicitations : « Je connais beaucoup de vos amis et c'est ce qui m'encourage à vous demander d'assister au Colloque Lippmann, à l'Institut de coopération intellectuelle, du 26 au 30 août, à Paris. De Londres viendront Condliffe, Plant, Hayek, Robbins ; de Genève, Mises et Röpke. J'espère avoir Ricci et Bresciani Turroni si je découvre son adresse à Berlin⁷³.» Voilà, en ouverture, quelques documents « bruts » qui permettent de fixer les premières orientations qui ont présidé à la naissance du « néo-libéralisme » en tant que mouvement nouveau – car au sortir du Colloque c'est bien sous cette bannière que ce collectif intellectuel se constitue. Mais ces termes ne suffisent évidemment pas à saisir ce qui s'est joué. La centralité même de Lippmann et de *The Good Society* peut induire en erreur. Certes, son livre constitue bien le point de départ, et en un sens le point d'arrivée de cette rencontre, puisque c'est suivant ses propres termes un « Agenda du libéralisme », présenté ensuite comme la « Charte » du mouvement, qui en sortira. Mais on se tromperait à croire que le Colloque Lippmann n'est que le décalque des idées du *columnist*, et qu'il suffit de tenter l'exégèse de *The Good Society* pour comprendre ce qui s'est joué avec la naissance du « néo-libéralisme ». Car le Colloque Lippmann et le collectif qui l'a animé n'est pas réductible à une seule personne – d'autant moins que, en vérité, *The Good Society* a surtout fourni l'opportunité, liée au passage de Lippmann à Paris, d'une fédération de libéraux aux sensibilités multiples, tant sur le plan théorique que philosophique ou politique. La conviction de Rougier lui-même était que le livre de Lippmann, avec son régime conceptuel propre et ses idiosyncrasies, condensait en quelque sorte des orientations disparates mais en partie convergentes portées par plusieurs penseurs voire mouvements libéraux. Car *The Good Society* était loin d'être le seul ouvrage à démontrer la nécessité d'un renouveau du libéralisme : les livres de Lionel Robbins, de Wilhelm Röpke, de Louis Marlio, de Bernard Lavergne, de Rougier lui-même et de quelques autres participaient tous, par-delà leurs spécificités, d'un geste commun. Les faire se rencontrer, ce n'était pas communier autour des « vérités » de Lippmann, c'était discuter des causes de la crise du libéralisme et des moyens d'en sortir par une rénovation théorique et programmatique. Fût-ce, parfois, aux prix de désaccords avec Lippmann lui-même, qui ne fut qu'un contributeur, certes fondamental mais parmi d'autres, de cette aventure collective qui se déploiera très vite sans lui, avec le Centre International d'Etudes pour la rénovation du Libéralisme, créé dans la foulée de l'évènement. Pas davantage suffit-il de faire l'exégèse de tel ou tel autre membre de ce collectif – Ludwig von Mises, Michael Polanyi, ou Friedrich von Hayek, au choix – pour saisir l'épaisseur de cette aventure. De surcroît, si la seule exégèse de Lippmann ne peut que conduire à une profonde mécompréhension de ce qui s'est joué avec le Colloque Lippmann, c'est aussi dans

⁷¹ Lettre-circulaire de Louis Rougier envoyée, entre autres destinataires, à L. Einaudi, 12 juillet 1938, conservée notamment dans l'Archivio Storico Fondazione Luigi Einaudi, dossier Rougier.

⁷² *Ibid.*

⁷³ Louis Rougier, lettre à Luigi Einaudi, date peu lisible, 1938, Archivio Storico Fondazione Luigi Einaudi, dossier Rougier.

la mesure où l'invention du « néo-libéralisme » ne se dissocie pas d'un contexte qui n'est pas seulement américain, mais tout autant – sinon davantage – français, allemand, italien et même mondial.

Le choix même du mot « néo-libéralisme » fait bien écho à un contexte très français, alors que perce dans le débat politique et dans l'opinion publique un autre « néo- », le « néo-socialisme ». Face aux défis de la crise durable du libéralisme et du capitalisme, mais aussi du socialisme et du marxisme, le « néo-socialisme » entendait réviser le socialisme antérieur en l'adaptant à la nouvelle configuration économique, sociale, politique et culturelle, en prônant notamment un Etat fort, planificateur et appuyé par des classes moyennes. Le « néo-libéralisme » se situe sur ce terrain-là : il entend réviser lui aussi le libéralisme, pour répondre à son tour à la crise de la doctrine – crise d'efficacité socio-économique, mais aussi, indissociablement, crise de légitimité, comme en témoigne selon ses partisans la « révolte des masses » prêtes à se tourner vers des solutions totalitaires. Et encore, même sur ce diagnostic, il n'y a pas de consensus total lors du Colloque Lippmann. Si les Allemands et une partie des Français sont convaincus que la « révolte des masses » est imputable aux insuffisances du libéralisme classique – à ses échecs et à sa cruauté sociale –, Mises soutient et soutiendra toujours que la mise en cause du capitalisme et du libéralisme résulte d'une offensive idéologique des intellectuels socialistes. Ce clivage en recouvre beaucoup d'autres. De fait, à lire les actes – on entrevoit de nombreux clivages, entre une aile plus interventionniste et une aile plus classiquement libérale. Sur la crise de 1929, le rôle de l'État, les concentrations industrielles, la protection sociale, le libéralisme économique, etc., nombreux sont les désaccords. Certains sont suggérés, mais ils ne sont pas effacés par le compromis final. La notion même de « libéralisme » fait débat. Certains – tel Baudin – prônent son abandon au motif que la liberté n'est pas une fin en soi. D'autres – comme Rueff – refusent de parler de néo-libéralisme, préférant une identité libérale. Detoef affirme que « libéralisme » est synonyme de « manchestérianisme » : or, plaide-t-il, « l'idée de justice coexiste, chez certains d'entre nous, avec l'idée de liberté⁷⁴ ». La formule, « *certaines d'entre nous* », suggère les désaccords internes au Colloque, même s'ils ne sont pas toujours explicités.

Le conflit de ligne le plus important est sans doute alors lié à la position des deux Allemands, qui en accord avec Lippmann diffusent un texte programmatique dont Rüstow reprend une partie de la substance dans son discours sur les causes (internes) de la crise du libéralisme. Pour les Allemands, l'économie de marché doit être réinscrite dans le social, et le discours économique doit apprendre de la sociologie. Ce n'est pas du tout la ligne de Mises, et pas non plus celle de Hayek qui dit redouter que l'approche de Rüstow ne soit incompatible avec le libéralisme bien compris. Rüstow explicite ainsi ce clivage : « Tout bien considéré, il est indéniable qu'ici, dans notre cercle, deux points de vue sont représentés. Les uns ne trouvent rien d'essentiel à critiquer ou à changer au libéralisme traditionnel, tel qu'il fut et tel qu'il est, abstraction faite, naturellement, des adaptations et des développements courants qui vont de soi (...) Nous autres, nous cherchons la responsabilité du déclin du libéralisme dans le libéralisme lui-même ; et, par conséquent, nous cherchons l'issue dans un renouvellement fondamental du libéralisme⁷⁵. » A Röpke, il dira même que les idées de Mises et de Hayek sont responsables de la crise du capitalisme et qu'ils doivent finir dans un musée, derrière une vitre, dans du formol ! Il les appellera des « paléo-libéraux », insulte suprême pour l'Allemand qui défendra quant à lui un « néo-libéralisme » – Röpke préférant pour sa part parler de « troisième voie », tout en se résignant à l'étiquette « néo-libérale ».

D'autres membres du Colloque, comme John Bell Condliffe, soulignent la nécessité que le libéralisme renouvelé prenne davantage en compte la question sociale et la protection des chômeurs. Autant de raisons qui éclairent pourquoi le Colloque Lippmann devait vite susciter

⁷⁴ *Le Colloque Lippmann, op.cit.*, pp. 269-274.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 333.

des interprétations contrastées. Les uns y ont décelé des proximités avec le corporatisme catholique⁷⁶, les autres des tensions entre libéraux sociaux et libéraux orthodoxes⁷⁷ ; certains y ont vu un rajeunissement limité et plutôt consensuel du libéralisme⁷⁸, avant que d'autres encore n'y voient l'expression de tendances proches de Keynes⁷⁹, suscitant la répliques d'anciens participants au Colloque⁸⁰. Le mot néo-libéralisme reste ambigu et controversé.

Néolibéralisme, paléolibéralisme, rétrolibéralisme

Le sens du mot néolibéralisme continuera de bouger après les années 1930. En France même, sa signification a fluctué. Il suffit de consulter les dictionnaires pour le mesurer. Dans les années 1990, *Le Petit Larousse* classe le mot néo-libéralisme dans la catégorie « économie », avec la définition suivante : « Doctrine libérale, apparue dans les années 1970, qui accepte une intervention limitée de l'Etat⁸¹ ». Pourtant, bien avant ces « années 1970 », le même éditeur avait proposé déjà une définition du néo-libéralisme, mais assez différente : « Doctrine économique qui prétend rénover le libéralisme en rétablissant et en maintenant le libre jeu des forces économiques, l'initiative des individus et la recherche de l'intérêt personnel, par une action adéquate de l'Etat du point de vue juridique⁸² ». Cette définition se présente comme une redite de l'édition 1963 du *Grand Larousse de la langue française*. Pourtant, à s'y reporter, on voit que la dernière phrase et même la définition ont été changées : la notice de 1963 indiquait en effet une « double intervention », juridique et économique, soulignait la difficulté de bien distinguer « néo-libéralisme » et « dirigisme », et affirmait que « l'objectif commun des néo-libéraux est de construire une doctrine aussi éloignée du 'laisser-faire classique', de ses désordres et de sa misère, que du collectivisme envahissant⁸³ ». Ainsi, en 1963, le mot néo-libéralisme prenait un sens plus interventionniste que dans les années 1990, y compris au plan social. Cette tendance est confirmée si l'on consulte le maître-ouvrage de l'historien Richard Kuisel sur le capitalisme français, qui parle de néo-libéralisme, encore en 1981, pour désigner une mouvance intellectuelle et technocratique qui, entre 1930 et 1960, a contribué à générer en France un modèle beaucoup plus interventionniste que le libéralisme classique⁸⁴.

De telles évolutions de sens devraient inciter à ne pas se laisser piéger par une approche essentialiste du mot néo-libéralisme : il se pourrait que le même syntagme recouvre des significations différentes et que les transformations de son sens témoignent de mutations socio-économiques et politiques. Car, au départ, en France, le mot néo-libéralisme s'est diffusé comme un correctif interventionniste au libéralisme afin de répondre à la grande vague dirigiste

⁷⁶ M. Bouvier-Ajam, *La Doctrine corporative, op.cit.*, pp. 209-212.

⁷⁷ G. Pirou, *Néo-libéralisme, néo-corporatisme, néo-socialisme, op. cit.*

⁷⁸ M. Marculesco, *La Critique du libéralisme d'après les auteurs néo-libéraux*, Paris, Imprimerie Maurice Lavergne, 1943

⁷⁹ C'est l'interprétation de la tendance la plus réformiste du Colloque Lippmann par des auteurs aussi différents que : A. Fabre-Luce, *Hors d'atteinte*, Paris, [livre publié à compte d'auteur], 1946, p. 127-128 ; J. Cros, *Le néo-libéralisme. Etude positive et critique*, préf. M. Cluzeau, Paris, Librairie Médicis, 1950 ; P. Lambert, « L'évolution de la doctrine libérale en matière économique et le néo-libéralisme », *Industrie*, octobre 1952 ; *Id.*, *L'œuvre de John Maynard Keynes. Exposé, analyse critique, prolongements*, La Haye, Nijhoff, 1963, p. 121.

⁸⁰ W. Röpke, « Economie ancienne et économie nouvelle », *Industrie*, mai 1953, p. 294 ; P. Lambert, « Keynes et le néo-libéralisme. A propos d'une note du professeur Wilhelm Röpke » ; W. Röpke, « Réponse au professeur Lambert », *Industrie*, août 1953, pp. 518-519. Voir aussi Louis Baudin, *L'Aube d'un nouveau libéralisme*, Paris, Génin, 1953.

⁸¹ *Le petit Larousse. Grand format*, Paris, Larousse, 1998, p. 691.

⁸² *Grand Larousse de la langue française*, T. IV, Paris, Larousse, 1978, p. 3584.

⁸³ *Grand Larousse encyclopédique en dix volumes*, Paris, Larousse, 1963, p. 715.

⁸⁴ E. Kuisel, *Capitalism and The State in Modern France*, Cambridge, Cambridge University Press, 1981.

des années 1930. Or, on l'a souligné d'emblée, lorsque le concept de néolibéralisme revient en force dans les années 1970-1980, il apparaît ainsi à beaucoup comme le synonyme de « ultra-libéralisme » ou de « fondamentalisme de marché ». Sans doute ce jeu d'équivalences entre ces formules est-il en partie réducteur et biaisé – beaucoup d'historiens du néolibéralisme insisteront sur ce point –, mais il est clair que quelque chose de relativement nouveau émerge alors sur la scène académique et idéologique. Ou peut-être quelque chose de très ancien, si on considère qu'il s'agit en vérité d'un retour au libéralisme du XIXe siècle, voire au libéralisme anglo-écossais du XVIIIe siècle, peut-être même sur un mode plus radical⁸⁵. Certes, les principales figures du renouveau libéral des années 1970 entendent transformer profondément la théorie économique, et elles sont d'ailleurs entourées d'un paradoxal halo d'avant-gardisme scientifique ; mais leur idéologie et leurs préconisations concrètes semblent davantage relever d'une radicalisation du libéralisme, c'est-à-dire en l'occurrence d'un retour en arrière vers les apologies des mécanismes de marché bien connues des historiens de la pensée économique. Sous certains aspects, par exemple, le libéralisme de Hayek ne semble pas si éloigné de celui de Herbert Spencer par son antiétatisme, son individualisme, son évolutionnisme et, en définitive, sa confiance dans les mécanismes du marché. Quant à Friedman, il n'aura fait qu'un très bref usage du mot « néo-libéralisme » au début des années 1950, avant s'assumer clairement une position relevant du « libéralisme classique » de « laisser-faire » – au point d'aimer se désigner comme un « libéral du XIXème siècle ». Il faut, en tout cas, poser cette question de l'éventuelle spécificité du néolibéralisme dans sa version la plus visible des années 1970-1980, par rapport à celle qui paraît dominante lors du Colloque Walter Lippmann en 1938. Car il semble bien, au moins à première vue, que le temps est loin où Louis Rougier et Alexander Rüstow – tous deux complètement oubliés alors – opposaient à leur « néo-libéralisme » un « paléo-libéralisme » dogmatique en faveur du « laisser-faire ». A peine plus éloigné semble le temps où, encore dans les années 1950-1960, on tendait à mettre en équivalence « néo-libéralisme » et « économie sociale de marché ». Ainsi, lorsque Henri Lepage, le principal vulgarisateur français des thèses de Friedman et de Hayek, défend dans les années 1970-1980 le concept de « néolibéralisme », qu'il réinvente alors pour désigner des théories et programmes novateurs, il prend bien soin de préciser que cette approche n'a strictement rien à voir avec « l'économie sociale de marché » allemande, qu'il assimile à la « charte » des sociaux-démocrates depuis le Congrès de Bad Godesberg⁸⁶.

De cette réticence – aujourd'hui oubliée – à mettre en équivalence le « néo-libéralisme » des années 1930-1960 et le « néolibéralisme » des années 1970-1980 témoigne aussi l'un des plus attentifs soutiens et observateurs du premier « néo-libéralisme » et du modèle rhénan de l'économie sociale de marché. Selon l'économiste André Piettre, en effet, les protagonistes du « néo-libéralisme », au sens du Colloque Walter Lippmann et de l'ordolibéralisme, étaient favorables à un « interventionnisme libéral ». Un modèle qui bien sûr privilégie les mécanismes de marché, mais qui aussi régule ces derniers par une structure juridico-politique concurrentielle appropriée, et qui valorise fortement la dimension « sociale », dans le sillage souvent de la Doctrine sociale de l'Eglise. Or, ajoute-t-il en ce milieu des années 1980, tandis que les « prémisses » du « néo-libéralisme » des années 1930-1960 étaient selon lui « des plus modérées », force est de constater, au contraire, que le « néolibéralisme » des années 1970 défendu par les « Nouveaux économistes » dans le sillage de Hayek et surtout Friedman consiste en un « libéralisme sans limite⁸⁷ ».

Bien que la majorité des travaux les plus en vue aujourd'hui sur le néolibéralisme, à rebours de l'analyse de ce témoin, privilégient une approche plus ou moins – souvent plus que moins – continuiste du néolibéralisme depuis les années 1930, cette remarque mérite d'être

⁸⁵ Francisco Vergara, *Introduction aux fondements philosophiques du libéralisme*, Paris, La Découverte, 2002.

⁸⁶ Henri Lepage, *Demain le capitalisme*, Paris, Le Livre de Poche, 1978, p.52.

⁸⁷ André Piettre, *Les Chrétiens et le libéralisme*, Paris, Éditions France-Empire, 1986, p.248.

prise au sérieux. Elle trouve d'ailleurs une confirmation plus récente chez certains spécialistes de la fiscalité aux États-Unis, qui pointent une très grande et évidente différence entre le « néolibéralisme » américain des années 1930 – celui de Henry Calvert Simons et surtout de Walter Lippmann – et le néolibéralisme qui s'impose à partir des années 1960 et surtout 1970. La différence est si nette qu'on pourrait parler, selon un auteur, d'un passage du « néolibéralisme » des années 1930-1960 au « rétrolibéralisme » ultérieur qui devait dominer une grande partie du néolibéralisme international, et singulièrement anglo-saxon⁸⁸. Ce terme très peu fréquent de « rétrolibéralisme » évoque celui de « paléolibéralisme » inventé par Rüstow et Rougier pour pointer le risque d'une régression à un libéralisme « *free market* » dogmatique. En tout cas, une chose est sûre, qu'il faut encore souligner : la plupart et sans doute la totalité des grands protagonistes du retour du néolibéralisme dans les années 1970 ne se réclament jamais de l'étiquette « néo-libéralisme ». Ni non plus d'ailleurs de celle de « libéralisme » sans plus de précisions, dans la mesure où ils estiment et déplorent qu'elle a été « volée » par la gauche rooseveltienne et keynésienne. D'où leur difficulté à trouver la bonne autodésignation : « *classical liberalism* » pour les uns, « *libertarianism* » pour les autres.

Il se pourrait que ces questions d'autodésignation recoupent des questions de fond sur la nature du nouveau libéral qui advient dans les années 1970-1980. La thèse que nous défendons est que, par-delà d'indéniables et fondamentaux éléments de continuité, le mouvement néolibéral a connu en effet des évolutions considérables et en partie contradictoires. Le legs du Colloque Walter Lippmann n'est pas univoque – ni dès sa tenue, ni dans les décennies suivantes. Et il se pourrait, telle est du moins notre hypothèse, que certaines de ses postérités dans le mouvement néolibéral soient plus fidèles à l'inspiration originelle que d'autres – en tout cas, qu'elles assument davantage ouvertement cette filiation pour des raisons à la fois stratégiques et de fond. En définitive, une manière de poser cette question difficile des continuités et discontinuités est de reprendre le concept de « libéralisme encadré » (*embedded liberalism*) proposé par J.G Ruggie, dans le sillage partiel de Karl Polanyi, pour élucider le sens du libéralisme social qui s'est imposé dans le monde occidental après 1945, sous l'influence de ces « libéraux » autoproclamés qu'étaient Keynes et Beveridge, mais aussi, plus largement, sous l'impact du *New deal*, de la social-démocratie nordique et du travaillisme britannique. Le « compromis social-démocrate » ou « compromis keynésien » – politique volontariste de plein-emploi par stimulation de la demande, Etat social, rôle des syndicats, etc. – correspondrait à cette catégorie du « libéralisme encadré », bien davantage qu'à celle d'un socialisme modéré et démocratique. Au « libéralisme encadré » ainsi entendu, on oppose parfois un « libéralisme sans entraves » (*unfettered liberalism*) dont le fondamentalisme de marché – c'est-à-dire le néolibéralisme au sens courant du mot – serait l'expression. A l'aune de cette typologie, comment caractériser finalement le néolibéralisme des années 1930, et ceux qui l'ont suivi ?

En un sens, on peut dire que le « néo-libéralisme » qui s'esquisse lors du Colloque Lippmann est bien – à des degrés plus ou moins forts, et plus ou moins faibles – un « *embedded liberalism* », mais dans une acception très particulière, qui a peut-être ouvert la voie, dans un nouveau contexte, à la montée en force d'un « *unfettered liberalism* », encore minoritaire lors de la crise aigüe du capitalisme des années 1930. L'*embeddedness* en question, cela va sans dire, n'est pas du tout celui, socialiste et démocratique, de Polanyi, ni même des « nouveaux libéraux » anglais comme Beveridge. Cependant, il serait sans doute abusif d'affirmer – selon un discours pourtant fréquent et même dominant aujourd'hui – que l'interventionnisme du « néo-libéralisme » originaire n'avait qu'une seule et unique visée parmi tous ses promoteurs : implémenter partout des logiques de marché et de concurrence. Bref, un pur constructivisme concurrentiel, et rien d'autre. Si tel était le cas, on pourrait parler aussi de « fondamentalisme de marché », quoique plus sophistiqué et efficace – et souvent plus « autoritaire » – que le

⁸⁸ W. Elliot Brownlee, *Federal Taxation in America: A History*, Cambridge, Cambridge University Press, 2016, p.177.

vieux libéralisme de « laisser-faire ». Mais cette approche désormais hégémonique, aussi séduisante soit-elle pour beaucoup, ne serait pas totalement exacte, en tout cas pour ce qui regarde certaines de ses expressions majeures. Même l'idée d'un constructivisme concurrentiel n'est pas vraiment partagée par un des plus importants piliers de cette nébuleuse, l'industriel Louis Marlio, qui s'est toujours montré favorable à certaines formes de cartels – une abomination pour d'autres, et pas seulement les Allemands. Bref, à sa façon, tantôt sociale, tantôt conservatrice – mais aussi, tantôt autoritaire, tantôt démocratique-libérale –, une partie du « néo-libéralisme » originaire a prétendu répondre aux disfonctionnements structurels du capitalisme et à la « révolte des masses ». Qu'il l'ait fait de façon adéquate, c'est évidemment une toute autre question, et la discussion est plombée d'avance si on mélange sans cesse, et sans le dire, le registre de la description et de l'évaluation. En tout cas, une question importante pour différencier les versions concurrentes du « néo-libéralisme » des années 1930 est de s'interroger sur la nature et la fonction du « cadre » de l'économie de marché. Est-il seulement juridique ? Ou bien est-il moral, religieux, social, voire communautaire ? En outre, ce « cadre » suffit-il, ou requiert-il de surcroît des correctifs *ex-post* ? De quelle nature doivent être de tels correctifs ? Et l'ensemble est-il établi démocratiquement ou autoritairement ? Sur ces questions, le Colloque Walter Lippmann et ses suites immédiates montrent qu'il n'y a pas de plein consensus entre les premiers « néo-libéraux » – *a fortiori* dans toute la nébuleuse dite néolibérale, dont le spectre est large, depuis les apôtres d'un Etat minimal jusqu'aux plus réformistes des partisans d'une économie sociale de marché. Le fait que « néo-libéralisme » ait été d'emblée préféré à « libéralisme social », « libéralisme de gauche », et même à « libéralisme constructeur », n'est sans doute pas insignifiant. De même n'est-il certainement pas fortuit que Hayek et tant d'autres aient ensuite délaissé définitivement le « néo-libéralisme » pour « *libertarian philosophy* » ou « *classical liberalism* ». En somme, ce que nous suggérons, ce n'est pas que « le néolibéralisme n'existe pas », ou qu'il y aurait un « bon » et un « mauvais » néolibéralisme – autant prévenir ce genre de « malentendu » étrange, mais habituel ! –, mais plutôt que, comme tous les autres courants et toutes les autres doctrines, il mérite d'être étudié dans ses lignes de force, ses convergences, ses controverses internes, ses compromis et ses évolutions.

S.Audier